



Rue du petit port, Auray

création graphique : BCDV creation - www.bcdv-creation.com - crédits photo : Fip - Édition : avril 2012

FONDATION
DU PATRIMOINE



Bretagne

**DONNEZ DE LA COULEUR
À VOTRE PATRIMOINE**



Port de Saint-Goustan, Auray



PARTENARIAT

Préserveons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine...

CONTACT

VILLE D'AURAY
Service Archives et Patrimoine
1 place du Gohlérès - 56400 AURAY
Tél. 02 97 24 01 18
patrimoine@ville-auray.fr
www.auray.fr

FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE
7 Boulevard Solférino
BP 90714 - 35007 Rennes Cedex
Tél. 02 99 30 62 30 - Fax. 02 99 31 40 45
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org



Tous nos projets en ligne !



*...recevez le soutien de notre
fondation et de la Ville d'Auray*

Agir ensemble pour la sauvegarde du patrimoine breton...

Depuis plus de dix ans, la ville d'Auray mène une politique de préservation et de valorisation de son patrimoine bâti paysager et écrit.

Plusieurs étapes ont permis de mener à bien cette volonté : étude et recensement du patrimoine bâti de plusieurs quartiers d'Auray, restauration du patrimoine mobilier, architectural et archivistique, délimitation d'une Z.P.P.A.U.P (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager), actions de valorisation et de médiation auprès de tous les publics...

La signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine Bretagne permet d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires qui le désirent dans leurs démarches de restauration.

Ainsi la ville d'Auray confirme son attachement au patrimoine public et privé, cadre de vie et indicateur de bien-être des Alréens.

Michel LE SCOUARNEC
Sénateur-Maire d'Auray

Pour quels propriétaires ?

→ Les propriétaires privés : particuliers, SCI, copropriété, indivision...

Pour quel patrimoine ?

→ Patrimoine bâti : maison, manoir grange, four, puits, lavoir...

Pour quels travaux ?

→ Travaux extérieurs d'entretien, de restauration ou de conservation : couverture, charpente, maçonnerie, menuiserie, peinture, ferronnerie, honoraires d'architecte...

Quelles sont les aides ?

→ Un label ouvrant droit à une déduction d'impôt de 50% ou 100% du montant des factures relatives aux travaux labellisés ou éventuellement à une subvention, possibilités de mécénats d'entreprise

Quelles sont les conditions ?

→ Le bien ne doit pas être protégé au titre des Monuments Historiques (excepté pour un mécénat). Il doit être situé en ZPPAUP, AVAP ou de caractère rural (maison de village, petit manoir rural... désormais intégrés à la zone urbaine). Il doit obligatoirement être visible de la voie publique. Les travaux prévus doivent également être de qualité et réalisés dans les « règles de l'art ».

→ Dans tous les cas, **les travaux ne doivent pas être commencés**

Ces critères et conditions ne sont pas exhaustifs et ne préjugent donc pas de l'octroi du label. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat : Architectes des Bâtiments de France et DRAC.

